

CONDITIONS

Une intervention est octroyée pour les frais de prothèses dentaires, implants dentaires, couronnes, bridges dentaires et pivots dentaires à condition qu'aucune intervention légale ne soit prévue dans le cadre de l'assurance obligatoire ou par tout autre réglementation. L'intervention est fixée à 15% des frais supérieurs à 250 € et plafonnée à concurrence de 500 € par deux années civiles.

À COMPLÉTER PAR L'AFFILIÉ(E)

OU APPOSEZ VOTRE VIGNETTE ICI

Nom :

Prénom :

Numéro national :

Rue et n° :

CP et commune :

Tél :

E-mail :

À COMPLÉTER PAR LE DENTISTE RECONNU PAR L'INAMI

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

déclare avoir vu le patient/la patiente susnommé(e) pour le placement du matériel suivant :

Prothèse dentaire*

Mâchoire :

inférieure

supérieure

Raison du remboursement :

- 50 ans

renouvellement non respecté

Implant dentaire*

Nombre :

N° dent :

Montant :

Couronne dentaire

Nombre :

N° dent :

Montant :

Bridge dentaire

Nombre :

N° dent :

Montant :

Pivot dentaire

Nombre :

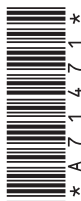
N° dent :

Montant :

Total :

Date :/...../.....

Signature et cachet du dispensateur :



* Non remboursable en Assurance Obligatoire



Pour un traitement plus rapide, renvoyez-nous ce formulaire dûment complété via l'onglet «envoyer un document» de notre guichet en ligne «MyMutualia». Dans ce cas, l'original n'est plus nécessaire.

Conformément au Règlement Européen du 27 avril 2016 sur la Protection des Données (« RGPD »), nous vous informons que nous traitons vos données dans le cadre de notre mission de participation à l'exécution de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, sous la responsabilité de l'UNMN (l'Union nationale des mutualités neutres), responsable du traitement pour les matières fédérales et des SMR des mutualités neutres, responsables de traitement pour les matières régionalisées. Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à consulter notre déclaration vie privée ou à nous contacter à info@mutualia.be.